



Distribution de paniers garnis aux agent-es du service public mobilisé-es le 31 décembre

Dimanche 31 décembre à partir de 16h30

Pour suivre les visites, contacter le service presse avant le jeudi 28 décembre

En présence de

- ▶ **Maud Tavel**, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la Ville
- ▶ **Laura Pfister**, Adjointe à l'Égalité des droits, à l'Administration et à la Questure
- ▶ **Djamel Wazizi**, Conseil municipal délégué à l'École du vélo

Comme chaque année, la Ville de Grenoble tient à exprimer son soutien aux agent-es des services publics d'astreinte dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier.

Suivre la distribution de paniers garnis à partir de 16h30, avec Maud Tavel :

- ▶ Caserne des Sapeurs-Pompiers de Seyssinet
- ▶ Caserne des Sapeurs-Pompiers de Grenoble
- ▶ Caserne de Gendarmerie de Grenoble
- ▶ Hôtel de police de Grenoble
- ▶ C.R.S. 47
- ▶ Hôtel des Troupes de Montagne
- ▶ Sécurité Incendie de l'Hôtel de Ville
- ▶ Police Municipale de Grenoble

Suivre la distribution de paniers garnis à partir de 16h30, avec Djamel Wazizi :

- ▶ **Hôpital Sud**
 - Sécurité permanence administrative et électricité
 - Service des urgences

Suivre la distribution de paniers garnis à partir de 17h30, avec Laura Pfister :

- ▶ **Hôpital Couple Enfant**
 - Maternité
 - Néonatalogie
 - Urgences médicales pédiatriques et urgences chirurgie pédiatrique
 - Réanimation et surveillance continue pédiatriques
- ▶ **Pôle Urgence Samu Smur**
 - Samu + médecins
 - SAU médecine et chirurgie
- ▶ **Pôle Anesthésie Réanimation**
 - Déchocage
- ▶ **Blocs**
 - Blocs urgences
 - Bloc Pédiatrique HCE
- ▶ **Pôle Imagerie**
 - Unité de radiologie SAU
- ▶ **IBP**
 - Labo de garde
 - PC Sécurité
 - Ateliers électricité
 - PC sûreté
 - Standard

A noter que la Ville de Grenoble possède son propre système d'astreinte. Le dispositif municipal d'astreinte doit être capable de répondre à des situations d'urgence, et d'assurer la mise en sécurité des biens et des personnes et la continuité du service public en dehors des horaires de fonctionnement normaux de la collectivité. Il est responsable de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde selon le niveau de gravité du sinistre.

Le dispositif d'astreinte fonctionne toutes les nuits, tous les week-ends, et tous les jours fériés.

La participation au dispositif s'effectue de façon cyclique, selon un calendrier annuel. Suivant leur fonction, ses membres assurent de 3 à 13 semaines d'astreinte par an.

Le dispositif hebdomadaire comprend :

- ▶ Un-e agent-e d'intervention Bâtiments
- ▶ Un-e agent-e d'intervention Espaces publics
- ▶ Trois agent-es d'intervention Energie
- ▶ Un-e technicien-ne Sport
- ▶ Un-e responsable Restauration
- ▶ Un-e coordonnateur-logisticien-ne événementiel
- ▶ Un-e Webmaster ;
- ▶ Un-e cadre d'astreinte Ville
- ▶ Un-e cadre d'astreinte CCAS
- ▶ Un-e cadre Police Municipale
- ▶ Un-e référent-e Direction générale
- ▶ Un-e référent-e Cabinet du Maire
- ▶ Un-e élu-e de permanence

Une quinzaine de personnes est donc mobilisable chaque semaine, ce qui représente plus de 100 intervenant-es sur l'année, issu-es de nombreux services opérationnels. Ces moyens humains conséquents constituent une réserve de sécurité civile municipale pouvant agir en première ligne dans la gestion d'un événement d'ampleur inhabituelle.